

Devenir infirmier ou
infirmière auxiliaire
autorisé(e) au Canada

Compétences et
aptitudes requises

Avant-propos

Le Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires (CCRSIA) est une fédération composée de membres provinciaux et territoriaux responsable de la sécurité du public par l'entremise de la réglementation des infirmiers et infirmières auxiliaires autorisé(e)s (IAA).

Le conseil du CCRSIA a reconnu le besoin d'élaborer un énoncé des compétences et aptitudes requises pour l'exercice de la profession afin que les sujets intéressé(e)s puissent déterminer leur capacité de fournir des soins infirmiers sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique et de satisfaire aux exigences d'une carrière d'IAA au Canada. Un comité directeur formé de représentants de tous les juridictions de compétences qui émet des permis d'exercice ou qui réglementent la profession d'IAA (à l'exception du Québec) à travers le Canada a été désigné pour orienter et agir en tant que guide à l'élaboration le projet. Stratégies en évaluation inc. a été chargée de procéder à la recherche et à l'élaboration des compétences et aptitudes requises en collaboration avec le comité directeur. Le document a été validé par la collectivité des IAA et des groupes d'intervenants clés dans l'ensemble du pays et a été approuvé par les conseils d'administration des organismes de réglementation respectifs des membres du conseil d'administration du CCRSIA.

Ce document qui suit vise à déterminer le niveau désiré et réalisable des compétences et des aptitudes attendues des IAA et peut fournir des orientations dans l'élaboration des politiques et des procédures en milieu de pratique. Le CCRSIA remercie tous les collaborateurs qui ont contribué à la création du présent document et notamment le College of Registered Nurses of British Columbia, le College of Registered Nurses of Manitoba, le College of Registered Nurses of Nova Scotia et le College of Licensed Practical Nurses of British Columbia qui nous ont autorisés à consulter les versions provisoires ou définitives des documents énonçant les compétences et les aptitudes requises pour l'exercice de la profession.

Le CCRSIA approuve et adopte les compétences et aptitudes requises des IAA énoncées dans ce document.

À toutes fins pratiques de ce document, le terme « infirmier ou infirmière auxiliaire autorisé(e) » correspond aux termes anglais “licensed practical nurse” et “registered practical nurse” utilisés de façon analogue au Canada.

Ce document ne s'applique qu'aux provinces ou les territoires canadiens qui ont adopté ou édicté des compétences d'admission et de pratique en tant qu'exigences réglementaires en vue de la formation pratique en sciences infirmières conformément aux dispositions des lois pertinentes en vigueur dans ce ressort.

Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.

Also available in English: *Becoming a Licensed Practical Nurse in Canada: Requisite Skills and Abilities*

Ce projet a été financé en partie par le Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers du gouvernement du Canada.

Canada

Copyright © 2013 CCRSIA

Tous droits réservés. La reproduction, le stockage dans un système d'extraction ou la transmission sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit (électronique, mécanique ou photographique, par photocopie ou enregistrement sonore) d'un extrait quelconque de cette publication sans l'autorisation écrite donnée au préalable par le CCRSIA (Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires) constituent une transgression de la loi sur le droit d'auteur.

Pour tout renseignement, prière de communiquer avec le CCRSIA :
Téléphone : 709 579-3843 | Télécopieur : 709 579 3095 | Courriel : chair@ccpnr.ca
Site Web : www.ccpnr.ca

Table des matières

PRÉAMBULE	4
EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	5
Aptitudes cognitives	5
Communication	6
Relations interpersonnelles	6
Compétences comportementales	6
Perception sensorielle	7
Aspects physiques	7
Aspects liés à l'environnement	8
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE LA PERSONNE	8
GLOSSAIRE	9
RÉFÉRENCES	11

Préambule

L'information exposée dans ce document peut être utilisée par les personnes désireuses de mesurer leur capacité de prodiguer des soins infirmiers sûrs, compétents et respectueux des normes d'éthiques et de répondre aux exigences d'une carrière d'infirmier(ière) auxiliaire autorisé(e) au Canada.

Les Canadiennes et les Canadiens attendent de leur système de santé la prestation de soins dispensés dans les meilleures conditions et un soutien leur permettant de demeurer aussi en santé que possible. La satisfaction de cette attente exige des infirmier(ière)s auxiliaires autorisé(e)s* une formation adéquate et la capacité de prodiguer des soins infirmiers répondant à des normes de sécurité, compétence et conforme à éthique. Ils/Elles doivent démontrer avoir acquis les compétences à l'admission requises par les autorités du ressort respectif et avoir la capacité d'exercer leur profession dans le contexte des dispositions des lois et règlements pertinents tout en se conformant aux normes et aux codes de déontologie de la profession. Les lois accordent par ailleurs aux organismes de réglementation le pouvoir de reconnaître et d'établir des normes de formation et de pratique en vue de l'exercice de la profession d'infirmier(ière) auxiliaire autorisé(e) en leur faisant obligation de protéger et de servir l'intérêt public.

La pratique de l'inf. aux. aut. couvre un continuum de débutant(e) à expert(e) et peut s'étendre à la pratique clinique, l'administration, l'enseignement, la recherche, la consultation, la gestion, la réglementation, l'élaboration des politiques et le développement de système.

Grâce à des programmes de formation de base (niveau d'admission) alliés à l'expérience et à des activités de formation professionnelle continue, les inf. aux. aut. acquièrent les fondements théoriques et pratiques nécessaires pour assurer la prestation de soins infirmiers sécuritaires, compétents et respectueux de l'éthique. Les inf. aux. aut. dispensent des soins à des personnes de tout âge, sans égard au sexe, à l'origine ethnique ou à la situation sociale et œuvrent dans des contextes de pratique variés (par ex., hôpital, collectivité, domicile du client, clinique, établissement scolaire et établissement résidentiel). L'exercice de la profession exige des connaissances s'étendant à la santé et aux maladies, aux sciences humaines et biologiques, à la pathophysiologie des maladies, à la promotion et protection de la santé et aux systèmes de soins de santé.

Les inf. aux. aut. ont le devoir de fournir des soins infirmiers sécuritaires et appropriés et d'exercer en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins de santé. Ils/Elles sont autonomes à leur niveau de compétence et sollicitent l'avis d'autres professionnel(le)s de la santé lorsque des aspects de soins dépassent leurs compétences individuelles. Les composantes psychosociales des soins incluent l'aptitude à nouer des liens interpersonnels, à communiquer et à travailler en équipe sont fondamentales pour l'exercice sécuritaire et efficace de la pratique professionnelle.

* NdT. : Abrégé en inf. aux. aut. dans le corps du texte.

Exigences réglementaires

Les personnes qui décident d’embrasser une carrière d’inf. aux. aut. sont tenues de remplir certaines exigences officielles en vue de l’enregistrement auprès de l’organisme de réglementation professionnel, y compris :

- répondre avec succès aux exigences de formation et de connaissance linguistique de l’organisme de réglementation;
- démontrer être en possession des compétences requises à l’admission;
- réussir à l’Examen d’autorisation d’infirmière auxiliaire au Canada (EAIAC);
- donner des preuves de bonne moralité et démontrer de posséder le jugement moral et d’éthique attendu d’un/une inf. aux. aut.;
- démontrer les aptitudes professionnelles requises de l’inf. aux. aut.;
- posséder les qualités cognitives, comportementales, interpersonnelles et physiques et les aptitudes à la communication requises en vue de l’exercice de la profession; et
- présenter une vérification satisfaisante du casier judiciaire.

Les personnes ayant des questions supplémentaires concernant ces exigences sont invitées à communiquer avec le programme de formation auquel elles souhaitent s’inscrire ou l’organisme de réglementation de la profession dans la province ou le territoire dans lequel elles prévoient exercer.

Certaines compétences et habiletés de base sont exigées en vue d’exercer la profession d’inf. aux. aut. au Canada. Les compétences et les habiletés nécessaires renseignent le public et les praticiens sur la nature des activités que les inf. aux. aut. doivent être capables d’entreprendre ainsi que sur les exigences générales de la formation en soins infirmiers auxiliaires et de l’exercice de la profession.

Les compétences et habiletés définies ci-dessous sont essentielles. Elles se répartissent en sept catégories accompagnées d’exemples d’activités de soins infirmiers auxiliaires au niveau d’entrée afin d’illustrer une exigence particulière. Sans prétendre à l’exhaustivité, la liste est représentative de la nature et des types d’activités dont l’inf. aux. aut. débutant(e) s’acquitte généralement.

Aptitudes cognitives

Aptitude à appliquer des compétences mettant en évidence sa faculté de raisonnement :

- Se remémorer les informations pertinentes;
- Avoir un pouvoir de concentration et savoir gérer simultanément plusieurs éléments d’information;
- Avoir la capacité de résoudre des problèmes, de raisonner, de prendre des décisions et d’exercer un questionnement critique permettant de former un jugement professionnel; et
- Appliquer des compétences et adresses mathématiques afin de savoir :
 - additionner, soustraire, multiplier et diviser; et
 - calculer des ratios des pourcentages et appliquer des équations algébriques.

Exemple : L’inf. aux. aut. est en mesure de se remémorer des compétences cliniques ou des occurrences de signes et symptômes et de diagnostics observés chez des clients du passé en sachant s’inspirer des expériences vécues antérieurement pour éclairer les décisions du moment; il/elle se souvient des renseignements écrits, verbaux ou enregistrés sur bande sonore communiqués par des collègues ou des client(e)s.

Communication

Aptitude à s'exprimer et à interpréter le langage écrit, verbal et non verbal et capacité d'interagir avec autrui d'une manière respectueuse et professionnelle :

- Parler, écrire, lire et comprendre adéquatement l'anglais et/ou le français afin d'éviter de mélanger les termes et leur signification;
- Reconnaître ses propres signaux non verbaux et interpréter ceux qui proviennent d'autrui tout en tenant compte des différences individuelles dans l'expression et la signification qui lui est associée; et
- Communiquer des renseignements au moyen de la documentation versée au dossier du client, tant sur support papier qu'électronique.

Exemple : L'inf. aux. aut. est en mesure d'obtenir et de tenir compte des renseignements fournis tout en procédant à un interrogatoire minutieux; il/elle est capable de communiquer adéquatement avec les autres membres de l'équipe de soins de santé.

Relations interpersonnelles

Aptitude à établir de bonnes relations avec les autres :

- Développer des relations et des échanges avec des personnes et des groupes;
- Répondre aux besoins des client(e)s et des collègues;
- Savoir différencier les relations thérapeutiques professionnelles et les amitiés personnelles;
- Travailler en étroite proximité avec les client(e)s et les collègues; et
- Comprendre que l'inf. aux. aut. prodigue des soins à des client(e)s appartenant à toutes les catégories.

Exemple : L'inf. aux. aut. est en mesure de réconforter un/une client(e) durant une procédure douloureuse et de se rendre compte que d'autres personnes peuvent avoir des besoins et des points de vue différents.

Compétences comportementales

Aptitude à se conduire de façon professionnelle :

- Maîtriser son propre comportement afin de dispenser des soins infirmiers sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique;
- Admettre ouvertement de pouvoir commettre des erreurs;
- S'engager dans une autoréflexion;
- Prendre l'initiative de collaborer avec d'autres intervenants pour créer un environnement sûr;
- Répondre adéquatement dans des situations tendues ou conflictuelles;
- Réagir de manière appropriée à des touchers donnés ou reçus;
- S'acquitter des responsabilités à titre de membre de l'équipe à part entière; et
- Fixer des priorités et intervenir dans un environnement aux exigences multiples.

Exemple : L'inf. aux. aut. est en mesure de gérer adéquatement son temps et de maintenir son calme en présence de ses client(e)s, indépendamment du comportement qu'ils/elles adoptent.

Perception sensorielle

Aptitude à percevoir correctement avec chacun de ses sens afin de procurer des soins dans des conditions sécuritaires et prendre une part active aux activités de soins infirmiers :

- Vue;
- Ouïe;
- Odorat; et
- Toucher.

Exemple : L'inf. aux. aut. est en mesure de lire les chiffres et les lignes de démarcation sur une seringue; de prendre le pouls du/de la client(e); et d'entendre les sons émis par la respiration du/de la client(e).

Aspects physiques

Aptitude à exécuter et à contrôler chacun des actes énumérés ci-dessous afin de dispenser au/à la client(e) des soins sécuritaires et de prendre une part active aux activités éducatives :

- Se tenir debout et garder l'équilibre;
- Posséder une dextérité manuelle;
- Se déplacer dans des espaces limités;
- Pousser et tirer;
- Effectuer des mouvements répétitifs;
- Exécuter des séquences complexes de coordination main/yeux;
- Se pencher;
- Atteindre un objet;
- Soulever;
- Marcher;
- Grimper; et
- Transporter des objets.

Exemple : L'inf. aux. aut. est en mesure de changer un pansement stérile sur une plaie, de préparer et d'administrer des médicaments par injection, d'aider un/une client(e) à descendre du lit et à marcher, d'effectuer les manœuvres de réanimation cardiorespiratoire; et de monter des escaliers pour une visite à domicile tout en transportant des fournitures dont le poids peut excéder 8 kg.

Aspects liés à l'environnement

Aptitude à poursuivre son travail en présence de chacun des facteurs environnementaux qui surviennent couramment et qui sont inévitables :

- Distractions;
- Comportements imprévisibles d'autrui;
- Odeurs incommodes;
- Agents pathogènes;
- Bruits; et
- Produits chimiques.

Exemple : L'inf. aux. aut. est en mesure de tolérer et d'évaluer l'odeur des infections, de l'urine, des excréments, des crachats, du sang et des vomissements.

Quiconque s'interroge sur la possession ou non des compétences et des habiletés requises pour l'admission au programme de formation en soins infirmiers auxiliaires, sa continuation ou bien l'entrée dans la profession d'inf. aux. aut. est invité(e) à communiquer avec le programme de formation auquel il ou elle souhaite s'inscrire ou avec l'organisme de réglementation dans la province ou le territoire dans lequel il/elle souhaite exercer.

Questions relatives aux droits de la personne

La législation en matière de droits de la personne interdit la discrimination fondée sur un certain nombre de caractéristiques incluant les déficiences physiques et mentales. L'accommodement est l'adaptation d'une règle, d'une pratique, d'une situation ou d'une exigence pour tenir compte des besoins particuliers d'un individu ou d'un groupe possédant une ou plusieurs des caractéristiques protégées dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. Il y a lieu de faire référence aux dispositions de protection des droits de la personne en vigueur dans une province ou territoire en particulier afin de déterminer dans quelle mesure les principes d'accommodement peuvent s'appliquer aux normes professionnelles établies en vue de l'exercice de la profession d'infirmier/infirmière auxiliaire autorisé(e).

³ La présente loi a pour objet de compléter la législation canadienne en donnant effet, dans le champ de compétence du Parlement du Canada, au principe suivant : le droit de tous les individus, dans la mesure compatible avec leurs devoirs et obligations au sein de la société, à l'égalité des chances d'épanouissement et à la prise de mesures visant à la satisfaction de leurs besoins, indépendamment des considérations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience ou l'état de personne gracée. (Loi canadienne sur les droits de la personne, 1987 L..R., 1985, ch. H-6, art. 2; 1996, ch. 14, art.. 1; 1998, ch. 9, art. 9.)

Glossaire

Les termes et les définitions ci-dessous sont référencés d'après leur emploi dans ce document.

Aptitude professionnelle

Les qualités et capacités des inf. aux. aut. pertinentes en vue de l'exercice de leur profession. Cela inclut, sans restriction de sorte, la liberté de tout conditionnement cognitif, physique, psychologique ou émotionnel ou de toute dépendance de l'alcool ou de drogues susceptible d'affaiblir leur faculté de dispenser des soins infirmiers.

Champ de pratique

Les niveaux minimaux des comportements attendus du praticien ou de la praticienne versus le niveau d'efficacité comportemental réel d'un individu.

Client(e)

Désigne des personnes (ou leurs représentant(e)s désigné(e)s), des familles et des groupes.

Compétence

Qualité ou aptitude de l'inf. aux. aut. à intégrer ou à appliquer les connaissances, les habiletés, jugements et caractéristiques personnelles nécessaires pour pratiquer de manière sécuritaire et respectueuse de l'éthique dans un rôle et un contexte donnés. Les caractéristiques personnelles comprennent, sans s'y limiter, les attitudes, les valeurs et les croyances.

Compétence continue

L'aptitude constante à intégrer les connaissances, les habiletés et le jugement nécessaires pour pratiquer de façon sécuritaire et respectueuse de l'éthique dans un rôle et dans un contexte donnés.

Compétences

L'ensemble des connaissances assimilées et des habiletés, comportements, attitudes, réflexions critiques et jugement clinique attendus de l'inf. aux. aut. débutant(e) et lui permettant de dispenser des soins sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique.

Compétent-e

Possède ou démontre les connaissances, les habiletés et les jugements nécessaires pour pratiquer de façon sécuritaire et respectueuse de l'éthique dans un rôle et un contexte donnés.

Domaine de pratique régi par la loi

Déterminé par l'entremise des lois provinciales promulguées dans chacun des territoires de compétence.

Équipe de soins de santé

Clients, familles, professionnel(elle)s de la santé, travailleurs et travailleuses non réglementé(e)s dans le domaine de la santé, étudiant(e)s, bénévoles, éducateur(trice)s, chefs spirituels et autres intervenants engagés dans la prestation de soins.

Esprit critique

Processus actif et à propos de solution de problèmes. Il exige de l'inf-aux. aut. qu'il/elle dépasse l'exécution de simples actes afin de prodiguer les meilleurs soins possibles à la lumière des faits et des données probantes. Cette aptitude comporte la détermination des risques et des problèmes classés par ordre de priorités, l'éclaircissement et la remise en question des présomptions, l'adoption d'une approche d'évaluation méthodique, la vérification de l'exactitude et de la fiabilité de l'information en s'appuyant sur les preuves, en reconnaissant les incohérences, en appréciant les conclusions et en adaptant ses modes de réflexion.

Jugement clinique

Processus consécutif à un questionnement critique visant à refléter les stratégies complexes, intuitives et conscientes de la pensée qui oriente les décisions dans le domaine des soins infirmiers.

Normes de pratique

Niveau de comportement minimal attendu de la part du/de la praticien(ne) et en regard duquel est prise la mesure de son comportement réel.

Organismes de réglementation de la profession

Les autorités provinciales et territoriales canadiennes chargées de la réglementation de la profession d'inf. aux. aut.

Praticienne ou praticien débutant

Inf. aux. aut. au point de son admission après l'obtention du diplôme à l'issue d'un programme reconnu de formation pratique en soins infirmiers ou un cours équivalent.

Pratique éclairée par des données probantes

Détermination, évaluation et application de l'expérience en soins infirmiers et de la recherche récente guidant les décisions dans l'exercice de la profession.

Programme d'enseignement reconnu

Programme d'enseignement reconnu par les organismes de réglementation au Canada comme répondant aux exigences pédagogiques établies pour les inf. aux. aut.

Promotion de la santé

Processus permettant aux personnes d'exercer un meilleur contrôle sur leur santé et de l'améliorer d'après la compréhension des déterminants de la santé. La promotion de la santé s'inspire en particulier des valeurs et des visions de l'avenir qui est préconisé.

Questionnement critique

Processus de résolution de problèmes actif et volontaire. Il n'exige que l'inf. aux. aut. se dépasse dans l'exécution de ses actes et des interventions dirigées à prodiguer les meilleurs soins possibles reposant sur des pratiques fondées sur des données probantes. Il comporte la détermination des risques et des problèmes et l'établissement d'un ordre de priorités, l'éclaircissement et la remise en question des hypothèses, le recours à une démarche d'évaluation organisée, la vérification de l'exactitude et la fiabilité de l'information, l'examen des preuves, la mise au jour des incohérences, l'évaluation des conclusions et l'adaptation de son mode de penser.

Recherche

Enquête systématique qui fait appel aux méthodes scientifiques confirmées et aux processus de soins infirmiers pour répondre à des questions ou résoudre des problèmes.

Santé

État complet de bien-être physique, mental et social ne se limitant pas à l'absence de la maladie ou d'un handicap. Il englobe la santé physique, mentale, spirituelle, émotionnelle, psychologique et sociale.

Sécurité

Réduction ou atténuation d'actes dangereux au sein de l'équipe de soins et du système de soins de santé.

Travailleur(euse) de la santé non réglementé(e)

Travailleur/Travailleuse dans le domaine des soins de santé ne faisant pas partie d'une profession de santé réglementée, lequel/laquelle dispense des soins aux client(e)s sous la supervision d'un(e) professionnel(elle) de la santé réglementé(e).

Références

Les énoncés des compétences et aptitudes requises suivants ont été consultés au cours de la production de ce document :

College of Licensed Practical Nurses of British Columbia (*Ébauche— adapté avec l'autorisation du College of Registered Nurses de la Colombie-Britannique*). *Becoming a Licensed Practical Nurse in British Columbia: CLPNBC Requisite Skills and Abilities*. Burnaby, C.-B. : Auteur.

College of Registered Nurses of British Columbia (2007). *Becoming a Registered Nurse in British Columbia*. Vancouver, C.-B. : Auteur.

College of Registered Nurses of Manitoba (2011). *Requisite Skills and Abilities*. Winnipeg, Man. : Auteur.

College of Registered Nurses of Nova Scotia (2009). *Becoming a Registered Nurse in Nova Scotia*. Halifax, N.-É. : Auteur.



www.ccpnr.ca

